

SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

Le quinze Février deux mil seize à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 9 février 2016.

Présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Stéphane BASSET, Joël PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Marie-Annick HAMON, Soizig OLLIVIER-PAGE, Patrick HERVE, Yann COAT

Absent : Yann COAT qui donne procuration à Patrick HERVE

Secrétaire de séance : Arnaud LE BRAS

Le cabinet d'études A & T Ouest, les architectes de BGPA et Monsieur PANSART de l'ADAC présentent et commentent un diaporama sur le projet d'aménagement du bourg.

N° 01.1502.2016 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG et mise en accessibilité

Le projet d'aménagement du centre bourg et la mise en accessibilité des espaces publics après les quelques modifications apportées lors du dernier conseil municipal est présenté à l'assemblée par AT OUEST et l'agence BGPA.

Un réaménagement total est prévu pour privilégier l'accès aux piétons et leur sécurité. La place du bourg, traitée dans son intégralité sera plus aérée. Afin de canaliser les voitures et limiter les dangers, la circulation se ferait en sens unique du commerce vers le stade. Une zone 30 pourrait être créée au cœur du bourg entre la bibliothèque et le salon de coiffure. Afin d'adapter la largeur des trottoirs aux personnes handicapées, la voie départementale devra être réduite à certains endroits. Le local abri bus actuel sera démoli et déplacé afin de garantir la sécurité des élèves du RPI, collèges et lycées.

Le montant des travaux s'élèverait à 440 000 € hors taxes.

Le maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet

par 11 voix pour et 1 abstention

- Décide de la réalisation de l'aménagement du centre bourg et la mise en accessibilité des espaces publics suivant le projet proposé par AT OUEST et l'agence BGPA estimé à 440 000 €
- Sollicite une subvention au titre de l'investissement public local

N° 02.1502.2016 : PLAN TOPOGRAPHIQUE CENTRE BOURG

Le maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et d'accessibilité, des relevés topographiques complémentaires sont nécessaires, pour le futur parking rue de Coz Stang ainsi que pour l'accès handicapé à l'église.

Le maire propose de confier ces travaux à la société A & T Ouest de Guingamp suivant devis d'un montant de 435 € hors taxes.

Considérant que les levés de ses différents points sont nécessaires avant la réalisation de travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Confie les travaux topographiques à la société A & T Ouest de Guingamp pour un montant de 435 € hors taxes.

N° 03.1502.2016 : Election du troisième adjoint

Afin de procéder à l'élection du 3ème adjoint, Le conseil municipal a désigné deux assesseurs, Messieurs Patrick HERVE et Joël PIRIOU.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7 du CGCT)

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit QUATRE adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de TROIS adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Claude PIRIOU et demande s'il y a d'autres candidats.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
Nombre des suffrages déclarés nuls.....	2
Nombre des suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

Ont obtenu Monsieur Claude PIRIOU : dix voix.

Monsieur Claude PIRIOU a été proclamé 3ème Adjoint et a été immédiatement installé

N° 04.1502.2016 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Suite à la démission de Mr Yves GUILLAUME, il y a lieu de nommer un nouveau membre élu. Le maire propose de le remplacer par Mr Olivier GUERVILLY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de désigner comme nouveau membre pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale

Mr Olivier GUERVILLY

N° 05.1502.2016 : REMPLACEMENT AU SEIN D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Suite à la démission de Mr Yves GUILLAUME, il y a lieu de procéder à son remplacement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit, la commission suivante :

COMMISSION DES FINANCES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

- Yannick BOUGET -Soizig OLLIVIER PAGE - Gérard LE CABEC
- Laure ROPERS - Claude PIRIOU - Joël PIRIOU

N° 06.1502.2016 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

Suite à la démission de Mr Yves GUILLAUME, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein des assemblées délibérantes, des syndicats et des différents organismes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les nouveaux délégués.

MISSION LOCALE

Suppléant : Soizig OLLIVIER PAGE

COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE

Titulaire : Yannick BOUGET

PONTRIEUX COMMUNAUTE :

- Laure ROPERS

N° 07. 1502.2016 : INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS DELEGUES

Le maire informe le conseil municipal que suite à la loi 2015-366 du 31 mars 2015 et de l'élection du 3^{ème} adjoint, il y a lieu de fixé les indemnités maire, adjoints, conseillers délégués.

Le maire donne lecture du tableau des indemnités de fonctions brutes allouées au Maire, adjoints, conseillers municipaux au 1^{er} janvier 2016 pour la tranche de population de 500 à 999 habitants applicable à la collectivité.

Le Maire propose de fixer les indemnités comme suit, à savoir :

- indemnité du maire à titre automatique 31 % de l'indice 1015
- d'attribuer une indemnité fixée à 6.91 % de l'indice 1015 aux trois adjoints

- d'attribuer une indemnité fixée à 4 % de l'indice 1015 au conseiller délégué
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
- dit que l'indemnité mensuelle du maire est de 31 % de l'indice brut 1015
 - fixe l'indemnité mensuelle versée à chacun des 3 adjoints à 6.91 % de l'indice brut 1015
 - fixe l'indemnité mensuelle versée au conseiller délégué à 4 % de l'indice brut 1015
 - Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

20 h40 - Arrivée de Monsieur Yann COAT

N° 08.1502.2016 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle polyvalente. Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er mars 2016 :

Apéritif

Réunion conférence 85.00

Concours divers 42.50

Lotos

Associations locales 85.00

Associations extérieures 190.00

Repas et mariages

Particulier local 178.00

+ Professionnel local 178.00

Le lendemain (Retour) 95.00

Associations locales 178.00

Associations extérieures 220.00

Particulier extérieur 230.00

Professionnel extérieur 263.00

Le lendemain (retour) 125.00

Assemblée générale 85.00

Avec repas 192.00

Bal et Fest – Noz

Association locale 190.00

Association extérieure	290.00
Caution Réveillon	464.00
Caution	237.00
Forfait chauffage Hiver	46.50

Deux locations gratuites par an seront attribuées pour chaque association communale.

N° 09.1502.2016 : TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs au cimetière communal et propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2016

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Personnes domiciliées	15 ans	83.00 €
Sur la commune	30 ans	115.00 €
Personnes extérieures	15 ans	129.00 €
De la commune	30 ans	183.00 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM

Personnes domiciliées	15 ans	357.50 €
Sur la commune	30 ans	546.00 €
Personnes extérieures	15 ans	546.00 €
De la commune	30 ans	715.00 €

CAVURNES

- Personnes domiciliées sur la commune

15 ans	206.00 €
30 ans	309.00 €

- Personnes extérieures de la commune

15 ans	309.00 €
30 ans	463.50 €

Lors de la première acquisition de la famille, il sera facturé à celle-ci la somme de 180 € correspondant à la dalle granit.

JARDIN DU SOUVENIR

- Dispersion des cendres : 36.00 €

N° 10.1502.2015 : TARIFS DIVERS

Le maire propose à l'assemblée de maintenir les divers tarifs communaux en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide d'appliquer les tarifs suivant au 1er mars 2016

MATERIEL

- Tables + Bancs	4.00 €
- Couverts	0.30 €

Couverts : tout objet cassé ou perdu lors d'une location sera facturé sur la base de :

- 2 €

- Barrières de sécurité

Associations locales	GRATUIT
Associations extérieures	80.00 € les 50

PHOTOCOPIES noir et blanc

- Particuliers	0.30 €
- Associations	0.10 €

PHOTOCOPIES couleur

- Particuliers	0.50 € A4 - 1.00 € A3
- Associations	0.20 € A4 - 0.50 € A3

Boulodrome : Forfait pour concours en nocturne 20.00 €

N° 11.1502.2016 : TARIFS BIBLIOTHEQUE- MEDIATHEQUE

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la bibliothèque médiathèque et propose de les maintenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2016 :

- adhésion individuelle : 5 €
- adhésion famille : 10 €
- Impression d'un document A4, noir et blanc : 0.30 € - couleur : 0.50 €

AFFAIRES SCOLAIRES

Le maire donne lecture d'un courrier des enseignantes de Saint-Clet. Ce courrier indique que l'éducation nationale a mis en place un programme afin de préparer les jeunes à l'utilisation des outils informatiques. L'école n'étant pas doté suffisamment d'équipement de ce type, un conseiller pédagogique a évalué les besoins pour l'école. L'estimation du matériel nécessaire s'élève à 5 225 €. Chaque classe doit être équipée.

Le comité de pilotage TAP se réunira avec les enseignantes afin qu'elles motivent leur demande et exposent leur projet.

N° 12.1502.2016 : ACQUISITION LOGICIEL BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Le maire fait part à l'assemblée de l'entretien avec les responsables de la bibliothèque. Le logiciel de gestion des livres, CD, DVD fonctionnait sous un système d'exploitation « linux ». Mr BETHMONT signale qu'aujourd'hui le système ne fonctionne plus et que les professionnels locaux n'interviennent pas sur ce système.

La société PMB services propose de reprendre en hébergement sur leur serveur, la base des données actuelles avec un contrat de maintenance annuelle. Le montant des prestations proposées s'élève à 1 150 € hors taxes.

Considérant qu'un logiciel spécifique est indispensable pour la gestion des prêts de livres et autres à la bibliothèque-médiathèque

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de l'installation de la base de données sur le serveur PMB services pour un montant de 500 € hors taxes
- Décide de souscrire un contrat annuel d'hébergement au prix de 650 € hors taxes auprès de la société PMB Services

INFOS

Le maire informe le conseil municipal que Mr Damien Collen quitte son logement qu'il occupait au 2 place d'Armor à compter du 29 février.

Le maire indique à l'assemblée que Yveline Milliancourt, Présidente de l'association « Le Printemps de Saint-Clet » souhaite disposer de l'étage de la mairie afin de stocker le matériel de son association. Le conseil décide de ne pas accepter sa demande.

Remerciements de la famille RICARD pour le décès qui l'a touché.

Une réunion sur la crise agricole, avec les élus et les agriculteurs communautaires a eu lieu le 11 Février au siège de la Communauté de Communes de Pontrieux.

Un rassemblement des élus est prévu le 20 février à Loudéac. Yannick Bouget, Gérard Le Cabec et Claude Piriou se rendront sur place pour défendre l'agriculture en difficulté.

Gérard Le Cabec estime qu'il serait souhaitable que les employés communaux possèdent un téléphone portable afin d'être joignable.

Le programme de voirie 2016 devra être établi rapidement. La commission va être convoquée prochainement.

Le démarrage des travaux des logements Côtes d'Armor Habitat dans le lotissement de l'Argoat est prévu mars.

Stéphane Basset revient sur les difficultés que rencontrent les dirigeants de l'AMVTT avec les riverains à proximité du terrain de moto cross.

Le fonds de commerce de l'Auberge d'Armor a été racheté. La réouverture de l'établissement est prévue en mai.